CABINET ESSNER Société d'Avocats au Barreau de GRASSE

Le Saint Christophe – 3, rue de Bône 06400 CANNES
Tel. 04 97 06 68 80 - Fax. 04 97 06 68 88 - www.cabinet-essner.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SURENCHERE EN UN SEUL LOT

A CANNES, 38 et 40, boulevard Montfleury
dans un immeuble dénommé « RESIDENCE MONTFLEURY»

PREMIER LOT du cahier des conditions de vente : - LE LOT N° 108 :

UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT au sous-sol

L'immeuble se situe dans un quartier résidentiel calme et de prestige à Cannes sur sa partie Est. Il y a peu de commerces à proximité. Le centre-ville est à environ 10 minutes en voiture. Selon les éléments contenus dans le PV de description les lots de copropriété saisis ne semblent pas avoir d'accès autonome et direct. L'adjudicataire fera son affaire personnelle de cette difficulté avec les copropriétaires voisins et il ne pourra être exercé aucun recours contre le poursuivant ou l'avocat rédacteur du cahier des conditions de vente

ADJUDICATION JEUDI 9 JUILLET 2026 À 9H

au Palais de Justice du TRIBUNAL JUDICIAIRE de GRASSE, 37, avenue Pierre Sémard

QUALITE DES PARTIES Cette vente est poursuivie à la requête du Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble « LE MONTFLEURY », dont le siège est à 06400 CANNES, 38, boulevard Montfleury, agissant poursuites et diligences de son syndic en exercice, le Cabinet FONCIA AD IMMOBLIER, Société par Actions Simplifiées au capital de 84.315 €, immatriculée au RCS de CANNES, sous le numéro 322 212 168, dont le siège social est à 06400 CANNES, 11, boulevard de la Ferrage, agissant elle-même poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège. En vertu d'une Assemblée Générale en date 19 NOVEMBRE 2024, autorisant la saisie immobilière. Ayant pour Avocat postulant **Maître Renaud ESSNER**, Membre de la SELARL CABINET ESSNER

DESIGNATION Les parties divises et indivises d'un immeuble dénommé « RESIDENCE MONTFLEURY », sis à CANNES, 38 et 40, boulevard Montfleury, cadastré section CV, numéro 183, pour 32 a 14 ca. Objet d'un règlement de copropriété-état descriptif de division publié le 20 NOVEMBRE 1970, volume 340, numéro 1, suivi des modificatifs publiés le : - 27 MARS 1998, volume 98 P, numéro 2346, 28 JUIN 2000, volume 2000 P, numéro 5754, - 3 MAI 2002, volume 2002 P, numéro 3896

Les parties communes comprenant : PREMIER LOT du cahier des conditions de vente : - **LE LOT NUMERO 108 : UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT**, au sous-sol, avec les 8/10.390° des parties communes. Selon les éléments contenus dans le PV de description les lots de copropriété saisis ne semblent pas avoir d'accès autonome et direct. L'adjudicataire fera son affaire personnelle de cette difficulté avec les copropriétaires voisins et il ne pourra être exercé aucun recours contre le poursuivant ou l'avocat rédacteur du cahier des conditions de vente.

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le **cahier des conditions de vente** déposé au Greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE de GRASSE, le **9 SEPTEMBRE 2025, sous le n° 25/00090**, qui est consultable au Cabinet ESSNER ou au Greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE.

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat postulant inscrit au Barreau de GRASSE. Il est nécessaire de procéder à une consignation entre ses mains, par chèque de banque, pour garantir sa solvabilité et les conséquences d'une éventuelle réitération des enchères.

D.A.T : + de cinq ans

OCCUPATION : Les biens ne sont pas occupés.

MISE A PRIX : **4.510 €**

Consignation pour enchérir : 3.000 € en un chèque de banque, libellé à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de GRASSE.

SYNDIC : Cabinet FONCIA AD IMMOBLIER, dont le siège social est à 06400 CANNES, 11, boulevard de la Ferrage.

Pour tous renseignements, s'adresser au CABINET ESSNER. Tél. 04 97 06 68 88

Visites : MARDI 30 JUIN 2026 de 11 h. à 12 h - VENDREDI 3 JUILLET 2026 de 15 h à 16 h

Imprimerie spéciale TRIBUNAL - CÔTE D'AZUR • Vente consultable et signée sur tribunal.net